

IDENTITÉ, DIVERSITÉ¹

Paul Löwenthal

« La démocratie du consensus est
une démocratie mécontente. »

Marcel GAUCHET

« Aux questions particulières, il faut des réponses particulières ; (...)
il n'existe pas de normes générales pour déterminer infailliblement
nos jugements, ni de règles générales sous lesquelles subsumer
les cas particuliers avec un certain degré de certitude. »

Hannah ARENDT

Pluralités

Parmi les révolutions silencieuses qui nous entraînent, il y a une révision déchirante de la démocratie telle que nous essayons de la vivre depuis deux siècles. Faute de l'idéal qu'était « la » volonté populaire, donc le consensus, on s'était fermement accroché à une règle simple : la majorité. Quitte à la compliquer pour des cas délicats : majorité des deux tiers, majorité « spéciale », double majorité...

En dépit de quelques dérapages majeurs (Hitler et quelques autres furent régulièrement élus) ce jeu a été globalement bénéfique. Et il comporte un antidote trop souvent oublié, qui est le respect des minorités. Mais c'est là un correctif limité, car tout le monde doit être égal devant la loi, la même loi doit s'imposer à tous et en fin de compte, les minorités restent des minorités. Cela paraît si évident qu'il est devenu indécent de le contester : l'interruption du processus électoral qui allait porter les islamistes anti-démocrates du FIS au pouvoir, en Algérie, a été contestée parce que rejeter la loi de la majorité n'était pas démocratique...

Nos législations complexes, fiscales et sociales notamment, ont su contourner cette « horizontalité » et imposer les discriminations pertinentes, pour l'excellente raison, qui remonte à Aristote, que l'égalité n'est équitable qu'entre égaux. Mais respecter les minorités reste un exercice délicat. On ne saurait pourtant prétendre que le droit des minorités soit sciemment et massivement violé en Belgique et pourtant : où est le droit des minorités, lorsque les parlementaires votent « majorité contre opposition » (et gare au socialiste qui n'obéirait pas) et quand la Flandre refuse de voir une minorité dans sa... minorité francophone ? Et où est le droit des minorités dans ces référendums qui fleurissent un peu partout et imposent la volonté de la majorité, en négligeant très « libéralement » toutes les structures intermédiaires qui relient, informent, assistent, mobilisent et, dans bien des cas, représentent aussi les citoyens – et par l'entremise desquelles un respect des minorités peut être concrétisé ?

Respecter les minorités n'est pas aisé non plus d'un autre point de vue, plus neuf : celui de sociétés plurielles, où diverses religions, philosophies ou idéologies coexistent de plein droit, *indépendamment du nombre de leurs adeptes*. La démocratie ne peut décidément être la dictature de la majorité. La Belgique bi-culturelle le sait bien. Et c'était un des points positifs du projet de constitution européenne, de reconnaître ce fait en matière religieuse et philosophique, au grand dépit de « laïques » coincés dans leur anti-catholicisme, et en dépit du seul gouvernement « laïque » belge (socialistes et libéraux), qui décida de s'y opposer en se refusant au moindre débat. Laïcité et démocratie feraient-ils mauvais ménage ?

Identités

Voilà, dira-t-on, de quoi alimenter nos tâtonnements politiques pendant un bon moment. Il y a plus, cependant, dont il vaut mieux prendre conscience tout de suite.

¹ Paul Löwenthal préside le C.I.L. Publié dans les *Pièces à conviction* du CIL, n° 2, 2006.

La diversité est une richesse : il est devenu politiquement incorrect de le discuter. Par conséquent, le régime pluraliste qui réussira à la concilier avec l'intérêt général – plusieurs morales, une seule loi... – sera une bénédiction. Et on souhaitera qu'il devienne un axe de notre société, du local au global en passant par l'Europe.

Encore faut-il pour cela que nous acceptions de rencontrer l'autre, non comme un « étrange étranger » (ce que sont l'un pour l'autre l'incroyant et le croyant, autant que l'Africain et le Belge de souche) mais comme un concitoyen et comme quelqu'un qui, par sa tradition et sa culture différentes, peut nous apporter quelque chose. N'avons-nous pas bénéficié, en Europe et depuis des millénaires, des apports de divers peuples asiatiques et méditerranéens, y compris ces arabes musulmans qui font difficulté à certains de nos compatriotes aujourd'hui ? Nous devons donc apprendre à nous accepter et à nous respecter mutuellement. Et si nous devons nous accorder sur des règles communes, nous devons, même si nous sommes majoritaires (ce que plus personne n'est, chez nous), accepter des compromis sur des enjeux non essentiels.

Mais de là au relativisme et au syncrétisme, il n'y a qu'un pas. Un pas vers l'autre, certes, qui est éminemment sympathique et mérite bien qu'on se déprenne, les uns et les autres, de traditions respectables mais qui ne sont pas centrales à ce que nous sommes. Mais dans la rencontre des convictions, il y a des convictions, pas une indifférence. La rencontre se fait entre des gens qui habitent leurs communautés et vivent leur foi, pas entre des personnes « sans conviction fixe ». Il y a des identités profondes, qu'il va falloir respecter chez l'autre, et aussi faire respecter par l'autre.

La diversité des convictions est une richesse, mais ce doivent être des convictions pour qu'il y ait diversité ! Et si elle implique des conflits, tant pis : c'est la vie même et, chez nous, même (!) entre Wallons et Flamands on ne s'entretue pas.

Discriminations

Mais que faisons-nous de cette vertu à la mode qu'est l'absence de discrimination ? On en voit bien la logique, qui est l'égalité entre les hommes et l'équité dans leurs échanges. Mais voilà : si certaines discriminations créent des disparités, d'autres les combattent.

Dire d'une mesure qu'elle est indiscriminée n'est pas un compliment mais dénonce un manque de discernement. Mieux vaut parler d'un *droit à la différence*, chercher l'égalité dans une différence que l'on veut respecter là où elle est respectable. Ce n'est plus l'égalité de tous devant « la » loi – depuis longtemps, d'ailleurs : voyez nos lois fiscales et sociales ! C'est moins jacobin (ou « libéral »), en ceci qu'on renoncerait à ne voir dans les citoyens que des atomes humains, indépendamment de leurs identités culturelles, de leurs situations (un secteur d'activité n'est pas l'autre), de leurs engagements ou de leur religion. C'est donc plus respectueux des libertés et des droits humains, mais c'est assurément plus difficile.

Débats et défis

Ces quelques réflexions ont une incidence pratique pour les dialogues que nous devons et voulons instaurer. La pratique que nous avons de la démocratie politique ne nous y aide qu'en partie. Elle nous aide certes à comprendre comment des personnes de conviction différente peuvent négocier et même gouverner ensemble. Elle nous aide à comprendre et respecter l'autre au point de jouer le jeu de l'alternance démocratique, où une nouvelle majorité ne détruit pas ce que son prédécesseur a fait mais l'infléchit et prend de nouvelles initiatives : on essaie, ensemble, que la dialectique thèse, antithèse, synthèse ne passe pas par des antithèses violentes. Cela peut marcher en politique si, au-delà des diversités, on partage une même citoyenneté. Certains objectifs sont alors communs, fussent-ils aussi vagues que le bien-être du plus grand nombre, avec un maximum (diversement calibré) de liberté, de sécurité et de solidarité. Parce qu'alors, on confronte plus souvent des intérêts que des visions de société. Et parce qu'on accepte de mêmes règles du jeu, qui sont celles de l'État de droit démocratique.

Entre convictions religieuses et philosophiques, les marges pour une telle convivialité sont plus étroites, parce que les convictions ne se relèvent pas de la négociation et se prêtent guère aux compromis. Entre fois et convictions, l'identité est première, et on doit la souhaiter forte. Pas pour qu'elle résiste bien aux autres, au contraire : pour ne pas avoir peur d'entrer en débat avec les autres, car on saura se faire respecter ; on ne craindra ni la controverse, ni de s'affaiblir si l'on fait des concessions. Et dans ce dialogue, le respect de l'autre, lui aussi ferme dans ses convictions, est tout aussi important. Je l'aborderai avec sympathie si possible : je ne renonce pas à mes convictions si j'admire ce qu'il y a d'admirable chez l'autre – et comment un chrétien peut-il ne pas avoir, par exemple, de sympathie pour les juifs avec qui il partage une même Alliance ? Ce sera avec empathie sinon et en tout cas : une volonté de comprendre l'autre, de saisir sa logique propre et de sentir sa sincérité. C'est ainsi qu'on comprend que la diversité peut être une richesse, et que l'union n'implique pas l'uniformité. Une société laïque n'est pas celle où l'on doit cacher ses convictions : cela, ce serait une société athée.

L'ennui est que ces beaux principes ne se laissent pas aisément couler en forme institutionnelle. Le défi lancé au droit lui est presque contre-nature, car l'égalité de tous devant « la » loi est au principe de nos traditions juridiques. Il faudra pourtant, ou bien que s'installe un pluralisme juridique, dont certaines pratiques esquissent déjà les contours et, en tout cas montrent la possibilité : songeons au fédéralisme, à la concertation sociale, aux espaces de validité de droits « indigènes » au Canada ou dans le Tiers monde. Ou alors, le droit unique devra donner un statut à l'objection de conscience, comme elle le fait déjà dans nos lois sur l'avortement et l'euthanasie. Ces « divagations » par rapport au jacobinisme implicite au droit usuel, soulèvent le spectre à la mode du communautarisme. Il est vrai que l'une et l'autre voie, le pluralisme juridique comme l'ouverture à l'objection de conscience, sonnent le glas du paradigme de « la » volonté populaire. Mais existe-t-elle, au-delà de la volonté de vivre ensemble et d'une communion sur quelques droits humains fondamentaux ?

Quelle diversité ?

Ces beaux principes ne suppriment ni ne résolvent les difficultés concrètes : vivre ensemble est de toute façon un défi. La diversité est naturelle et elle est respectable : l'unanimité docile que décrivent certaines utopies des siècles passés ne donne aucune idée d'y vivre... Mais la diversité n'est pas pour autant un idéal à poursuivre : elle est un fait, elle est inéluctable, elle est heureusement respectable, mais elle est potentiellement conflictuelle. Elle doit donc être gérée en considération d'un intérêt général qu'il faudra bien s'efforcer de définir, et de redéfinir si nécessaire.

Car on ne peut accepter la diversité sur tout : il faut une vision commune, identifiable, à la fois par nécessité sociale – coexister comme Serbes et Albanais au Kosovo n'est pas vivre ensemble – et par nécessité institutionnelle : même s'il n'y a pas coïncidence entre pays et nation (*Gesellschaft* ou *Gemeinschaft* : Max Weber), le pays n'est pas un terrain vague ; il est un système et il doit avoir son unité qui, au-delà de la commune humanité de ses habitants, gère les facteurs communs (géographiques, climatiques, économiques, culturels) qu'il a hérités de son histoire.

Certaines de ces normes ont déjà pénétré nos cultures. Propagée par les défenseurs des droits humains, l'idée de « ne pas tolérer l'intolérable » est passée dans nos lois et dans le droit international – mais c'est la reconnaissance d'une dignité humaine qui est universelle. D'autres principes sont proclamés et mis en œuvre, mais, après avoir été longtemps acceptés chez nous, ils sont aujourd'hui mis à mal par une diversité accrue : c'est le cas de la suprématie de la loi commune sur les normes particulières des religions ou autres communautés. Nous avons déjà dit que les adeptes de toutes les religions ne pouvaient toujours accepter tous les prescrits légaux, pour démocratiquement votés qu'ils aient été, et qu'une faculté d'objection de conscience devrait être ouverte si l'on ne voulait pas se condamner au choix entre un laïcisme intolérant et un pluralisme juridique poussé jusqu'au communautarisme. Les partisans de l'État de droit doivent se résigner à un pluralisme. Les religions doivent se résigner à ce qu'on ne permette pas toute expression des identités. Dans les deux cas, il s'agit de mieux respecter les autres. On doit pouvoir discuter l'autre, donc le critiquer, mais on doit le respecter – et c'est à l'État d'y veiller.

Et dans l'Église ?

C'est l'Église catholique que j'envisage ici, toute ouverture à la diversité en son sein ne pouvant qu'être favorable à une réunion des chrétiens.

Rome (qui, les non-catholiques voudront bien s'en pénétrer, n'est pas « l' » Église) a publié récemment un abrégé de son catéchisme, dont la concision et, censément, la simplicité livrent inévitablement une caricature de la doctrine. Mais une caricature force le trait et, si elle est ressemblante, révèle quelque chose d'essentiel de son modèle. En l'occurrence, nous avons ici un refus de toute diversité. Comme le dit très bien le titre d'un commentaire : « 600 questions, 600 réponses ».² Chaque question a sa réponse, l'unique réponse, la bonne réponse.

Devant cette obstination à forcer l'unanimité dans une Église évidemment plurielle, beaucoup de « fidèles » secouent évangéliquement la poussière de leurs sandales et passent leur chemin. On en vient à apercevoir deux Églises : celle, cléricale et centralisée, de Rome entourée de fidèles de moins en moins nombreux et celle, libre mais dispersée, des catholiques qui se veulent chrétiens plutôt que romains – et ce n'est pas leur faute si les deux qualificatifs sont ressentis comme s'opposant.³ Réaction saine, assurément, mais la diversité est-elle respectable en tout ?

Le clivage n'est pas seulement doctrinal et institutionnel. Il est théologique – même s'il peut avoir des causes psychologiques et sociologiques.

Des chrétiens, parce que chrétiens, nous disent que tout ce qui nous arrive, bon ou mauvais, est la volonté de Dieu. D'autres chrétiens, parce que chrétiens, nous disent que Dieu nous laisse notre liberté et responsabilité dans un monde qui a ses lois, et qu'Il n'y joue pas les magiciens.

Des chrétiens, parce que chrétiens (catholiques), nous disent de plier notre foi au magistère de l'Église. D'autres chrétiens, parce que chrétiens, nous parlent de la sainte liberté des enfants de Dieu, appelés à vivre leur foi en Esprit et en vérité.

Des chrétiens, parce que chrétiens, nous disent que nous devons ceci et que ne pouvons pas tout cela. D'autres chrétiens, parce que chrétiens, nous disent que Jésus Christ nous a libérés de la Loi et que notre conscience informée et formée doit avoir le dernier mot, après un discernement en situation.

Bienvenue ou nocive, cette diversité est un fait, qui tient autant à l'incertitude des jugements que nous pouvons porter – la réalité est complexe et incertaine – qu'à notre incapacité à vivre toutes les dimensions de la foi : nous sommes tous différents par ce que nous avons, et par ce qui nous manque. Dans notre vie de foi, nous retrouvons tout cela. Le chrétien parfait serait à la fois rigoureux et sensible, empressé et patient, mystique et engagé. A défaut, nous pouvons au moins reconnaître ce dont l'autre témoigne, et lui faire place : en moi si possible et en tout cas dans le débat et dans la vie. Paul Valéry a écrit que les sociétés progressent par leurs radicaux et se maintiennent par leurs modérés. Pas question de donner raison aux uns contre les autres : il y a place pour les deux – mieux : on a besoin des deux. Il en va de même des diverses spiritualités vécues en Église, qui a appris depuis des siècles qu'elle ne peut vivre sous une vérité unifiée que par une contrainte qui viole l'esprit évangélique.

Cela doit donc être vrai aussi au sein du C.I.L., qui veut rassembler tout l'éventail des sensibilités, des spiritualités, ainsi que des milieux de vie ou de travail et des engagements qui tissent notre Église. Pas pour tout accepter, pas au risque de ne pouvoir prendre position sur aucun sujet, mais pour confronter respectueusement nos vues, toutes imparfaitement fondées et toutes sincères. Nous avons déjà vérifié à plus d'une occasion que cela ne nous condamne pas à l'insignifiance, à la langue de bois, ou au silence. C'est qu'au-delà, ou au dessus, de nos diversités il y a un sens partagé – et la personne de Jésus Christ que nous l'indique. Par delà ou au dessus de nos diversités, nous avons une identité et elle est assez forte pour que notre diversité soit une richesse, source de dialogues fertiles.

² André Fossion s.j., *La Libre* du 13.9.2005.

³ Marcel Gauchet et d'autres prédisent l'évanescence de la première et le dépassement de l'autre dans une mythologie source de sagesse – voire d'émergence d'un transcendant immanent (Luc Ferry).